

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 9 novembre 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2020-11-225
7031

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le quorum.



2020-11-226
7032

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-11-227
7032

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 octobre 2020.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2020-11-228
7032

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 octobre 2020.
Dépôt du rapport comparatif de janvier à octobre (2019 et 2020).
Dépôt du rapport comparatif : prévisions budgétaires et dépenses à venir pour 2020.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 283 m³, moyenne : 76 m³/jr (drainage)
Secteur Les Buissons : 5 697 m³, moyenne : 190 m³/jr (drainage)
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : 11 novembre 2019 au 29 octobre 2020 (17,57 m³)

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques et entretiens tenus : 4, 9, 14 et 27 octobre 2020
Incendies : 3, 4, 9, 11, 13, 14, 22 et 25 octobre 2020
Premiers répondants : aucune
Formation des pompiers : aucune
Rencontre : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 19 août et 16 septembre 2020

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-11-229
7032

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation -20-10-05- confirmation que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes recevra un montant de 67 604 \$, comme aide financière afin d'atténuer les impacts de la pandémie de la COVID-19, il pourra être utilisé en 2020 et 2021. La Municipalité pourra utiliser cette aide pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.

* M. Martin Tremblay, chef du Centre de services de Baie-Comeau et Bergeronnes, ministère des Transports -20-10-13- Information que le Ministère accepte la demande de mise en place de la signalisation d'acheminement pour le marché public de la municipalité.

* M. François Bonnardel, ministre des Transports -20-10-13- confirmation d'une aide financière maximale de 51 997 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



* Mme Marion Vaché, chargée d'équipe, Pêches et Océans Canada -20-10-21- confirmation que la demande d'autorisation aux termes de la Loi sur les pêches concernant le projet de recharge de plage pour la stabilisation des berges est complète en date du 15 octobre 2020. Le personnel du programme informera la Municipalité, au plus tard le 12 janvier 2021, de sa décision de délivrer ou non l'autorisation.

Expédiée :

* Mme Myriam Hotte, directrice générale adjointe, Groupe-conseil TDA -20-10-14- envoi de la résolution numéro 2020-10-213 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre de service du Groupe-conseil TDA afin de compléter l'installation électrique et la modification des programmations aux stations de pompage de Pointe-aux-Outardes et de Les Buissons dans le but de régler le problème au niveau des pompes de distribution à la suite de l'ajout d'un groupe électrogène et d'un interrupteur de transfert, et ce, au coût de 11 000 \$, plus les taxes.

* M. François Legault, premier ministre -20-10-14- envoi de la résolution numéro 2020-10-214 selon laquelle le conseil municipal signifie son désaccord avec une disposition législative du projet de loi 67 qui porte atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. Des copies ont été envoyées aux personnes prévues dans la résolution

* Mme Isabelle Giasson, directrice générale/secrétaire-trésorière, Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan -20-10-14- envoi de la résolution numéro 2020-10-216 selon laquelle le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2021 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution pour 2021 sera de 151 858,09 \$.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2020-11-230
7033

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-11-09 :

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2020-11-231
7033

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 356-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 329-16 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseiller Jean-François Gauthier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 356-20 modifiant le règlement 329-16 concernant la gestion des matières résiduelles. Il est également résolu qu'il y ait dispense de lecture lors de son adoption.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

2020-11-232
7034

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal doivent, à chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour dépôt les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes.

2020-11-233
7034

MANDAT – TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière et le maire pour qu'ils soient autorisés, avec des recours légaux, à faire la perception des taxes dues en 2020, de même que celles d'années antérieures.

2020-11-234
7034

MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE – MME KIM BÉLANGER

CONSIDÉRANT QU' il y a des comptes de taxes de contribuables en arrérages.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Mme Kim Bélangier, huissier de justice, pour qu'elle puisse prendre les recours légaux afin de percevoir les sommes dues des comptes de taxes en souffrance avec les frais pour dépôt à la cour de 57,00 \$, les frais de dépôt d'avis d'exécution de 52,25 \$, les frais de recherche de 6,00 \$, les autres frais relatifs au traitement de dossier et les frais de huissier.

2020-11-235
7034

ENTRETIEN – MAISON DES JEUNES, LE S.Q.U.A.T.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait convenu avec la Maison des jeunes, Le S.Q.U.A.T, en 2008, qu'elle aiderait à l'entretien de la future maison des jeunes après sa construction, soit en défrayant certains coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'était engagée à défrayer les frais concernant l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement de la Maison des jeunes pour un montant n'excédant pas 5 000 \$/année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un chèque au montant de 5 000,00 \$, selon les factures déposées par la Maison des jeunes, Le S.Q.U.A.T, pour l'électricité, les assurances, les taxes municipales et le déneigement pour l'année 2020.

2020-11-236
7034

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle ;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2019, préparé par Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2019, préparé par Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-11-237
7035

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2020-06 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UNE STATION DE POMPAGE SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offre sur invitation pour des services professionnels concernant une étude préliminaire dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE FNX INNOV a déposé la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater FNX INNOV afin de procéder à une étude préliminaire dans le cadre du projet d'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 21 971,72 \$, taxes incluses.

Le coût pour cette étude sera pris dans le surplus accumulé.

2020-11-238
7035

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES – PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Chute-aux-Outardes, de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau se prévalent des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, chapitre C-27.1 pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie, laquelle prévoit une délégation de compétences dans ce domaine par les Municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau à la Municipalité de Chute-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités conviennent que l'entente intermunicipale a pour objet la délégation à la Municipalité de Chute-aux-Outardes par les Municipalités de Pointe-aux-Outardes et de Ragueneau, de l'opération et de l'administration du service de protection contre les incendies desservant leur territoire respectif ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance d'un projet d'entente intermunicipale de délégation de compétences en matière de service incendie et, qu'il s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes délègue sa compétence dans le domaine de la protection contre l'incendie à la Municipalité Chute-



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

aux-Outardes, et ce, dans la mesure prévue dans l'entente intermunicipale négociée et convenue entre les parties, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes approuve et autorise la conclusion et la signature de l'entente intermunicipale de délégation de compétences en matière de service incendie, aux termes et conditions qui y sont prévus ;

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le maire, M. Serge Deschênes, et la directrice-générale, Mme Dania Hovington, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale.

2020-11-239
7036

BRIS VÉHICULE PERSONNEL – DÉPLACEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le camion tonne était en réparation pour un bris mécanique, M. Maxime Whissell, superviseur aux travaux publics et inspecteur en bâtiments était autorisé à prendre son véhicule personnel pour réaliser les visites aux stations de pompage et des inspections pour le travail, avec remboursement pour ses déplacements ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un déplacement au garage municipal afin d'avoir des précisions sur un dossier auprès d'un employé, la fermeture de la porte a été actionné, et celle-ci a descendu sur le toit du véhicule personnel de M. Whissell ;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sur le véhicule ne se sont pas produits sur la route, mais plutôt sur un terrain appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour faire les réparations du toit du véhicule.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de payer les frais de réparation du toit du véhicule personnel à M. Maxime Whissell, superviseur aux travaux publics et inspecteur en bâtiment, auprès de Carrossier Procolor Baie-Comeau, et ce, au coût de 4 900,98 \$, taxes incluses.

2020-11-240
7036

MODIFICATIONS À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant les modifications que la Municipalité désire apporter à sa réglementation d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter, l'offre d'assistance professionnelle concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- Modification des plans pour assurer leur concordance tel que requis par la MRC. (Distinction entre les plans relatifs au plan d'urbanisme et ceux concernant le plan de zonage) ;
- L'ajout de trois (3) nouvelles zones (plans avant et après modifications, texte règlementaires et grilles de spécifications) ;
- Modifications associées à des usages associés à l'habitation en particulier qui permettent d'y exercer divers services ;
- Préparation des avis et calendrier d'adoption tenant compte de la COVID-19.

Au coût de 1 500 \$, plus les taxes.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



2020-11-241
7037

CLUB LES SKIEURS DE LA SAVANE

- CONSIDÉRANT QUE** le Club Les Skieurs de la savane est dissout ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'organisme n'a plus à demeurer comme assuré additionnel pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, puisqu'il est radié auprès du registraire des entreprises ;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le processus de dissolution la Municipalité a pris possession des baux auprès de la MRC de Manicouagan pour le sentier et le refuge et ceux-ci continueront d'être utilisés de façon communautaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis la dissolution du Club Les Skieurs de la Savane en 2019, ce service est géré par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que Le Club Les Skieurs de la savane soit soustrait comme assuré additionnel pour la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2020-11-242
7037

FERMETURE DES AIRES DE JEUX ENTRE LE 15 NOVEMBRE ET LE 15 MAI

- CONSIDÉRANT QU'** il n'est pas recommandé d'utiliser les appareils et aires de jeux pendant la saison hivernale, dû aux nombreux risques de blessures lors de leurs usages durant cette période;
- CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des usagers est une priorité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'émettre la recommandation de fermer les aires de jeux pendant la saison hivernale, entre le 15 novembre et le 15 mai et de procéder à l'achat de :

<u>Quatre (4) coroplastes</u> – annonçant la fermeture des aires de jeux	206,37 \$ chez Lettra Graf
<u>Quatre (4) clôtures à neige</u> – pour bloquer l'accès	209,94 \$ chez Canadian Tiré

2020-11-243
7037

BUDGET - FÊTE DE NOËL À POINTE-AUX-OUTARDES

- CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs et la Politique familiale et M.A.D.A vont organiser une distribution de cadeaux aux enfants de Pointe-aux-Outardes par le Père-Noël, lors de sa tournée, où il s'arrêtera à chacune des résidences d'enfants ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'achat de cadeaux pour les enfants (75) seront au coût d'environ 1 600 \$, dont 1 000 \$ provenant de la Politique familiale et 600 \$ de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'achat de soixante-quinze (75) cadeaux pour les enfants de Pointe-aux-Outardes pour un montant de 1 600 \$, taxes incluses. (1 000 \$ de la Politique familiale et M.A.D.A et 600 \$, de la municipalité).



2020-11-244
7038

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CRÉATION D'UNE PETITE CAISSE – SUPERVISEURE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la création d'une petite caisse pour le fonctionnement du service des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à cette petite caisse, la superviseure des loisirs et de la culture pourra accéder rapidement à des fonds pour effectuer des achats rapides ou pour répondre à des urgences mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la superviseure des loisirs et de la culture sera responsable de cette petite caisse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la création d'une petite caisse au montant de 500 \$, pour le fonctionnement du service des loisirs et de la culture. Celle-ci sera sous la responsabilité de la superviseure des loisirs et de la culture.

2020-11-245
7038

FORMATION WEB

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, à assister à la formation Web, « M3i supervision, Essentiel », auprès du Cégep de Baie-Comeau, d'une durée de seize (16) demi-journées entre novembre 2020 et octobre 2021, au coût de 400 \$. Ce montant sera remboursé à la fin de la formation pour les participants qui auront été présents à quatorze (14) des seize (16) demi-journées de formation.

2020-11-246
7038

MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Dave Prévèreault au titre de maire suppléant pour la période du 10 novembre 2020 au 18 janvier 2021.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-11-247
7038

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

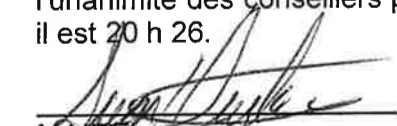
PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2020-11-248
7038

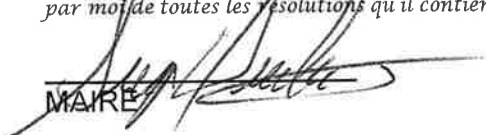
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 26.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE